



DCME Doc N° 22
17/10/01

**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION RELATIVE AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES
ET D'UN PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE**

(Le Cap, 29 octobre – 16 novembre 2001)

**OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE CONVENTION,
LE PROJET DE PROTOCOLE ET LE TEXTE REFONDU***

(Note présentée par la Thaïlande)

La Thaïlande approuve le texte refondu du Projet de Convention et du Projet de Protocole dans leurs versions endossées par le Conseil. Nous désirons toutefois suggérer certains amendements. À l'article 12.2 a), il est fait mention de l'article premier (cc) (i) et (ii); et à l'alinéa b), il est fait mention de l'article premier (cc) (iii). En fait, l'article 12.2 a) devrait comporter un renvoi à l'article premier (z) (i) et (ii) et l'alinéa b) à l'article premier (z) (iii).

— FIN —

* *Projet de Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement aéronautiques* présenté dans la note DCME Doc N° 5 et Rectificatif.